



Date de la convocation : 05.09.2023  
Nbre de présents : 11  
Nbre de votants : 13  
Vote pour : 12  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

## COMMUNE DE BONNIEUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

N°02

L'an deux mille vingt-trois et le douze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal RAGOT, Maire.

Étaient présents : Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Evelyne BLANC, Madame Nathalie CLAIRAULT, Madame Emilie TEMPIER, Madame Laetitia AGNEL, Monsieur Serge AGNEL, Monsieur Patrick DEVAUX, Monsieur Claude RAVOIRE, Monsieur Alexis BOUTIERE et Madame Cécile CHEVALIER.

Absents : Monsieur Pierre-Marie ALBERT (arrivé à 20h16).

Pouvoir : Monsieur Jérôme CASALIS à Monsieur Pascal RAGOT, Madame Nathalie LOMBARD à Madame Emilie TEMPIER.

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Alexis BOUTIERE.

#### OBJET :

**TARIFS DES GRAINES QUI SERONT RECOLTEES SUR LE TERRITOIRE DE BONNIEUX  
EN PARTENARIAT AVEC L'ONF**

Vu le Code Forestier, livre 1, titre V, chapitre III lié à la commercialisation des matériels forestiers de reproduction,  
Vu l'Arrêté Préfectoral de Paca du 15 février 2021 portant réglementation des listes d'espèces et des matériels forestiers de reproduction,  
Vu les peuplements classés présents en forêt communale,  
Vu le barème 2024 fourni par l'ONF concernant la redevance en forêt domaniale pour la récolte de graines forestières,

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le barème de redevance - campagne 2023-2024, de graines en Forêt Communale, annexé à la présente délibération.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des récoltes et du recouvrement des recettes qui y sont liées

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT D'APT  
COMMUNE DE BONNIEUX

*Pour extrait certifié conforme*

Le secrétaire  
Alexis BOUTIERE



Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID : 084-218400208-20230912-DELIB12092302-DE

Le Maire  
Pascal RAGOT